



PLAN « ZERO PORTABLE EN PRISON »

COMMUNIQUÉ :

Le ministère de la Justice engage une enveloppe globale de 29 millions d'euros destinée à renforcer la sécurisation de six établissements prioritaires :



- MA Arras,
- CP Paris-La Santé,
- MA Toulouse-Seysses,
- CP Rennes-Vezin,
- CP Toulon-La Farlède
- MA Dijon.

Ces investissements visent principalement à lutter contre l'introduction des téléphones portables, les projections d'objets illicites, et à améliorer la protection des personnels.

1. Mesures techniques contre les intrusions et objets illicites

- Installation de portiques à ondes millimétriques (POM), de nouveaux tunnels à rayons X et de détecteurs mobiles (10 à 12 par établissement).
- Déploiement de filets, couvertures de cours de promenade et caillebotis pour stopper les projections et les échanges illicites.
- Renforcement de la sécurisation périmétrique (vidéosurveillance, concertina...).
- Travaux spécifiques par site afin d'améliorer l'étanchéité des établissements vis-à-vis des téléphones portables.

2. Lutte anti-drones

- 1,05 M€ investis pour équiper Dijon, Arras et Toulouse-Seysses, les trois autres étant déjà dotés.
- Aujourd'hui, 58 prisons disposent de ce dispositif ; 19 autres seront équipées d'ici le 1^{er} trimestre 2026.

3. Brouillage téléphonique

- 22 établissements actuellement équipés ; 13 supplémentaires le seront d'ici début 2026.
- 6,4 M€ dédiés à ce chantier.
- Rappel : 79 526 téléphones et accessoires ont été saisis en 2024.



4. Renforcement de la sécurité des agents

- 1,3 M€ d'équipements : tenues d'intervention, moyens de détection, PIE, aérosols...
- Enveloppes spécifiques pour les établissements prioritaires (200 000€ chacun, 300 000€ pour La Santé).

FO Justice ne peut que se réjouir et se féliciter de ces annonces qui répondent à des revendications que nous portons, depuis plusieurs années pour certaines, en faveur de la sécurisation des établissements et de la protection des personnels.

Toutefois, cette enveloppe de 29 millions d'euros reste très insuffisante, ne concernant que 6 des 186 établissements du parc pénitentiaire, soit 5000 des 85 000 détenus actuellement hébergés.

Le Garde des Sceaux s'est engagé à étendre ce plan à l'ensemble des établissements. FO Justice fait de cette annonce une exigence à concrétiser à très brève échéance. La sécurité de nos personnels et des citoyens ne peut pas attendre.

► FO Justice déplore toutefois :

- L'absence de concertation préalable de notre organisation
- L'absence de logique dans certains choix, qui ne se sont pas portés sur la liste des établissements ciblés « criminalité organisée » en cohérence avec la note DAP du 10 octobre 2024.
- L'absence de mesures concrètes pour traiter la surpopulation, pourtant au cœur des dysfonctionnements sécuritaires.

► FO Justice continue d'exiger :

- Une sécurisation globale de l'ensemble du parc pénitentiaire,
- Un plan d'ampleur nationale pour lutter contre les trafics et violences,
- Des moyens renforcés pour la protection des agents,
- L'accélération du déploiement des brigades cynophiles, revendiquées par FO Justice depuis 2018, et dont l'expérimentation est en cours actuellement,
- Une lutte réelle contre la surpopulation carcérale, sans laquelle aucune stratégie "zéro portable" ne pourra être pleinement efficace.

Nous resterons mobilisés et vigilants pour que chaque établissement et chaque agent bénéficie des moyens nécessaires !

